

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)

Vu loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire

Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt-trois, le lundi 22 mai 2023 à 18h30, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à Pissos (40) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 16 mai 2023

Étaient Présents en présentiel : **M. BOUFFIN Yann**, **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoir de **M. DELUGA François**, , **M. DUFAY Michel**, **M. DUNOGUES Yves** portant pouvoir de **Mme . TAPIN Maylis**, **M. ICHARD Vincent**, **M. LANUSSE Denis**, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoirs de **M. GILLE Hervé** et **M. GLEYZE Jean-Luc**, **M. SAINTORENS Denis**, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoirs de **M. COUTIERE Dominique** et de **Mme BEAUMONT Patricia**, **M. VAYSSE Ludovic**

Étaient Présents en visioconférence : **Mme ARDOUIN Aimée**, **M. BAUDE Vital**, **Mme BREQUE Claudie**, **M. DECLERCQ Cyrille**, **M. DURRIEU Michel**, **M. FORET Thierry**, **Mme LE YONDRE Nathalie** portant pouvoir de **M. Alain BACHE**, **Mme MARIE Lucie**, **M. MARTINEZ Manuel**, **Mme MESPLES Olga**, **M. MONNIER Philippe**, **M. PAIN Cédric** portant pouvoir de **Mme DESMOULIN Karine**, **M. SARTRE Philippe** portant pouvoir de **M. SORE Serge**, **Mme WEBER Sophie**

Absents excusés (pouvoirs) : **M. BACHÉ Alain** ayant donné pouvoir à **Mme Nathalie LE YONDRE**, **Mme BEAUMONT Patricia** ayant donné pouvoir à **Mme VALIORGUE Magali**, **M. COUTIERE Dominique** ayant donnée pouvoir à **Mme VALIORGUE Magali**, **M. DELUGA François** ayant donné pouvoir à **M. DEDIEU Vincent**, **Mme DESMOULIN Karine** ayant donné pouvoir à **M. PAIN Cédric**, **M. GILLE Hervé** ayand donné pouvoir **Mme Sophie PIQUEMAL**, **M. GLEYZE Jean-Luc** ayant donné pouvoir à **Mme Sophie PIQUEMAL**, **M. SORE Serge** ayant donné pouvoir à **M. Philippe SARTRE**, , **Mme TAPIN Maylis** ayant donné pouvoir à **M. DUNOGUES Yves**

Absents : **M. BLANC-SIMON Jean-Luc**, **M. CARRERE Paul** (excusé), **Mme LARRUE Marie** (excusée), **M. LAGRAVE Renaud** (excusé), **M. LASSALE Jean-Claude**, **M. PAPADATO Patrick**, **M. TAUZIN Anaud**, **Mme TOSTAIN Emmanuelle**

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	41	Nombre de voix maximum	98
Quorum élus	14	Quorum voix	50
Nombre de Présents	24	Représentant nombre de voix	78
Nombre de pouvoirs	9	Nombre de voix pour	74
Total présents et pouvoirs	33	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	4

CULTURE, EDUCATION AU TERRITOIRE

Subventions culturelles – attributions

1- Subventions culturelles – attributions

Référence charte : Enjeux 43

L'année 2023 confirme l'intérêt, le positionnement du Parc dans les dynamiques culturelles de territoire et la richesse des partenariats qui se développent, auprès de ces acteurs du territoire. Cette proposition de délibération témoigne de l'écoute et de l'accompagnement du Parc auprès des acteurs de terrain : structures cultures locales, Cie, collectivités, mais aussi sa reconnaissance auprès des partenaires institutionnels comme les agences culturelles.

Son engagement dans un ensemble de résidences, de coproductions, affirme le rôle et la place du Parc dans les dynamiques de création culturelle auprès des partenaires dans des champs de thématiques qui font écho aux enjeux de la charte du Parc.

Cette année est particulièrement riche en accueil de résidences d'artistes qui sont au nombre de 8 sur le PNR. Il se développe des partenariats intéressants avec l'OARA-IDDAC – CNAREP - ... qui facilite la faisabilité à ces dynamiques.

L'ensemble de ces projets positionne le PNR comme un réel acteur culturel avec des liens de plus en plus importants avec les autres PNR ou Parcs Nationaux.

Ces projets :

- **s'inscrivent pleinement dans les droits culturels** : place de la personne – dimension participative - dynamiques de processus de créations – public acteur et captif pour faire récit, histoire collective, associant les pratiques amateurs associées. C'est l'exemple de la création avec la Cie Homme Debout, Antonio Placer sur la Rivière Sauvage, ...
- Sont des leviers de connaissance du territoire et d'action au changement, à la transition écologique, comme le projet culturel des Musiques télescopiques sur les sujets de la pollution lumineuse avec la Cie Midi à l'Ouest où la Cie Ruée d'outre Mer - sur le thème de l'arbre.
- Amène, encourage à faire **histoire commune**, autour de thématiques et d'enjeux du Parc : pollution lumineuse, Rivière Sauvage, biodiversité.
- **Permet d'être assembleur de dynamiques, d'envies** pour amener les possibles comme la Cie Homme Debout ou Branca, ...
- Développent des projets d'événementiels, autour de la culture- art nature.

Cette complémentarité, éducation environnement et action culturelle est une réelle spécificité et un mode opératoire du PNR Landes de Gascogne.

Pour l'année 2023, certains projets nécessitent une aide financière pour leur bonne réalisation. En tenant compte du règlement culturel voté en Comité Syndical en 2013 et de la convention triennale avec la Région, il est proposé au comité Syndical d'attribuer les aides suivantes

SUBVENTIONS : ACTION CULTURELLE :

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à la majorité (4 voix abstention M. DUFAY Michel) , l'attribution des subventions suivantes, au titre de l'année 2023 :

Subventions Culture : Coup de pouce/ Actions de création et diffusion / Co-organisation ou co-production				
Bénéficiaires	Projets	Budget prévisionnel total de l'opération	Montants des subventions attribuées par le Parc	Partenaires
Cie Branca	Création sur la relation Homme nature. Travail d'écriture et création	25 000 €	2 000 €	IDDAC – CD33-PNR- OARA - CNAREP
Association La Pierre à l'Edifice	Grande fête inter associative à belin-Béliet en hommage à Aliénor d'Aquitaine	11 400 €	500 €	CD33 – Commune de Belin-Béliet
Fédération des Cercles	« Entrez dans les cercles » plus de 50 dates de rencontres artistiques dans ces cercles avec de la dynamique d'une commission de programmation	45 000 €	5 000 €	Convention CD – PNR CD 33 – CD 40
Fédération des Cercles	Fête des Cercles	16 000 €	1 500 €	Convention CD – PNR CD 33 – CD 40
Artistes en commun(e)/Théâtre de Gascogne	2 semaines de présence artistique dans le territoire à la rencontre du public avec Antonio Placer sur le thème de Rivière Sauvage	13 000 €	1 500 €	Théâtre de Gascogne – CC Cœur Haute Lande
CNAREP LA ROCHELLE	Commande d'écriture sur le Tarot de la nuit avec la Cie Midi Ouest	15 000 €	2 500€	OARA – Cnarep – PNR Millevaches
La Forêt d'Art Contemporain	Un parcours à ciel ouvert avec 26 structures, une dizaine en commande et plus des refuges d'art en création.	295 000 €	5000 €	Conventions d'objectifs quadri partie : DRAC – CD33- CD40 -Région - PNR
Cie Musiques Télescopiques	Une Cie landaise qui explore le monde de la nuit, le ciel, l'univers au travers d'une composition	58 213 €	3 000 €	Convention OARA – PNP – PNC -SACEM- IDDAC

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A PISSOS (40) et en visioconférence

Séance du 22 mai 2023
Délibération n°2023-76

	dynamiques, riches. Création nocturne			
CNAREP LA ROCHELLE – Relation Sylvestre	Une création dans le domaine des arts de la rue sur notre relation intime avec les arbres.	14 000 €	2 500 €	Convention CNAREP- Fabriques réunies
Cie du PARLER NOIR / PROJET LIBERA	Dans le cadre de l'année centenaire de la naissance de Bernard Manciet. Projet de création	6 000 €	1 000 €	CD40- CC Cœur Haute Lande- Région Nouvelle Aquitaine
ASSO LA PETITE POPULAIRE	Projet de création art nature : Musique AILA. Dimension EAC envisagée	en cours	2 000 €	IDDAC – CD 33
CINEMAGINATION	Amener à sortir les films dehors... en plein air sur une proposition de regroupement à Pissos. 3 soirée de concerts et films en plein air	28 000 €	1 500€	CC Cœur Haute Lande- Pissos – CD40- Région
VERS D'AUTRES HORIZONS	Festival du Polar à St Symphorien avec rencontres d'auteurs - concert mais surtout un travail important de médiation au travers des jeunes	62 200 €	1 500 €	CR – Chalet Mauriac – Mairie – CD 33
LES NUITS ATYPIQUES	Festival itinérant ou se croise des artistes défendant une culture – musique locale avec des artistes portant le même engagement dans leurs pays. Films-débats- stages - concerts	182 000 €	5 000 €	CD33 – Région-DRAC- communes
LES NUITS ATYPIQUES	Dans le cadre de l'année Bernard Manciet, création d'un film à partir de photos et d'entretiens de Patrick Lavaud	33 000 €	1 000 €	CD 33 – Région- DRAC
Association DU BRUIT EN COULISSES	Un stage de théâtre à destination d'un public ados en situation précaire, intitulé « A la rencontre de ceux qui nous entoure » sur la thématique du lien qui nous unis l'homme à la nature	5 000 €	1 000 €	Ville de Salles – CD 33

Association DU BRUIT COULISSES / Festival	Festival Popul'Eyre laissant place aux expressions artistiques avec plus de 20 concerts et spectacles	42 000 €	2 000 €	Ville de Salles – CD 33
--	---	----------	---------	----------------------------

- **Coopérative des artisans du spectacle**

PPG Projet 28 – Coopérative Locale des Artisans du Spectacle				
Bénéficiaire	Projets	Budget prévisionnel total de l'opération	Montants des subventions attribuées par le Parc	Partenaires
CLAS	Participation au projet de la coopérative à l'échelle du territoire pour le déplacement technique dans le cadre des spectacles accueillis	En cours	5 000 €	CD33 – CD40 – Région- PNRLG

Contexte et rappel de la démarche du projet :

L'action culturelle est un axe fort de la charte du Parc. Le territoire du Parc est repéré comme « *terre de création artistique favorable à l'émergence de projets originaux* ». L'accès au matériel, et aux compétences techniques, ainsi que le développement du réflexe « éco manifestation » sont des enjeux d'actualité pour le territoire et ses dynamiques. Cet enjeu fait partie d'une action repérée de la mesure 69 de la Charte du PNRLG.

Pour l'année 2022, ce sont 161 prêts de matériel, 106 interventions des techniciens du CLAS, mais aussi un ensemble d'interventions d'ingénierie au profit des associations ou communes....

En 2020, nous avons signé une convention avec le CLAS les 3 prochaines années à une hauteur de **5 000 € / an**.

Le Président propose en délibérant sur ce montant de renouveler notre partenariat et confiance à la Coopérative des artisans du spectacle et surtout de ne pas hésiter à rejoindre cette aventure sociétale dans le champs de l'ESS.

Le coût total des subventions allouées au titre de l'année 2023 s'élève ainsi à un montant de 43 500 €

- **D'AUTORISER** le Président à signer les conventions de partenariat avec ces acteurs culturels pour l'aide accordée et tout acte afférent

2 - Projet INTER PARC : Cie Homme debout, la cabane à Plume(s)

Projet inter-Parcs				
Bénéficiaire	Projets	Budget prévisionnel total de l'opération	Montants des subventions attribuées par le Parc	Partenaires
Cie Homme Debout	Projet de création Inter-Parcs, forma spectaculaire. Pour le spectacle final : prise en charge du Parc des frais inerrants au spectacle hébergements, repas, CLAS pour un montant maximum de 5 000 €	295 540 €	5 000 €	CNAREP – OARA – Région – DRAC- CD40 – CC Cœur Haute Lande - Musicalarue

C'est un projet dont on entend parler de plus en plus sur le territoire. Né pendant la période COVID, il s'est ancré progressivement dans le territoire avec des rendez-vous de présentations, d'ateliers participatifs, de résidences, de collectages et nous allons maintenant pouvoir vivre le 26-27 mai à Vert et Brocas, l'histoire de Plume, cette petite fille avec sa Cabane qui !!!!

C'est la dernière étape de ce projet porté par Musicalarue – le PNR – la Communauté de Communes Cœur haute Lande qui va se jouer sur le territoire.

Pour rappel :

- il a une ambition, apporter ici des créations que l'on voit souvent dans les grandes villes ... ici ça sera dans un grand territoire !
- c'est un projet qui est avant tout une aventure de coopération dont nous avons besoin dans nos territoires, surtout au lendemain d'une crise sanitaire. Il permet à 3 opérateurs culturels forts de ce territoire de partager cette dynamique, de travailler ensemble pour rassembler leurs différents réseaux
- c'est aussi une marque de courage fort de la part de nos partenaires : la région, l'OARA, le Département 40, CNAREP, la DRAC qui viennent accompagner financièrement ce projet sur les territoires, mais également apporter leur soutien technique, bienveillance
- Pour le PNR des Landes, c'est aussi l'occasion d'embarquer d'autres Parcs dans cette aventure et faire rayonner un projet d'une compagnie régionale à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine.
- C'est une œuvre collective, plurielle, car tout le monde se met en jeu dans cette aventure, de l'ensemble des écoles du RPI de Brocas, aux centres de loisirs, aux écoles de musiques et théâtre de la com de com, les associations, habitants, le CIAS ... pour donner une teinte artistique de notre territoire à cette création "la cabane à Plume"

Un ensemble de partenaires culturels portent ce projet à nos côtés (DRAC – Fabriques réunies – OARA – CD40 – Région ...) et le territoire accompagne financièrement cette création depuis trois ans en raison d'un apport de 10 000 € au total pour le PNR réparti sur 20-21-22.

EN 2023, année de réalisation du spectacle, **les frais de réalisation du spectacle dans la semaine du 22 mai 2023, soit l'hébergement – la restauration des artistes – les frais techniques assurés par la CLAS, la SADC, restent à la charge des trois partenaires.**

Le coût supporté par le parc est estimé à 5 000 € maximum

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à la majorité (4 voix abstention M. DUFAY Michel) :

- **D'AUTORISER** le Président à signer les conventions de partenariats avec ces acteurs culturels et de prendre en charge les dépenses ci-dessus à hauteur de 5000€ maximum

3) « Scène Partenaire IDDAC » projet de convention pour l'accueil de spectacles art – nature

Dans le cadre de ses partenariats culturels pour mener à bien les projets de créations, résidences et de diffusion, le Parc travaille en étroite collaboration avec l'agence culturelle du département de la Gironde : l'IDDAC.

Chaque année, des résidences sont ainsi accueillies sur le PNR, autour de thématiques environnementales avec ce partenariat. C'est ainsi que ces dernières années, le PNR et l'IDDAC ont travaillé sur des créations de spectacle en étant co-producteurs. Ce fut pour le Parc l'occasion d'affirmer son travail autour des questions art-nature – culture – écologie.

Cette année, au vu d'un ensemble de créations co produites entre le PNR, le CNAREP et l'IDDAC, Il est proposé de valoriser toutes ces créations artistiques sur le PNR le temps d'un week-end le 24 et 25 juin.

2 jours, dont une journée à Marquèze et le 25 juin à Saint Symphorien pour inviter les habitants et un public de professionnels à découvrir 5 compagnies artistiques au travers de 6-7 spectacles par jours. Une belle occasion de valoriser le travail de ces artistes sur le territoire au cours de ces deux dernières années autour de thématiques illustrant certains enjeux de la charte.

C'est ainsi que nous accueillerons des spectacles sur la relation Homme nature avec la Cie Branca et la Cie des Philosophes Barbares et autour de la thématique Forêts avec Cie Rouge Eléa et la Cie la Rue d'Outre-Mer et de la pollution lumineuse avec Martine Tarrot.

A noter qu'un spectacle sera aussi proposé avec l'IDDAC lors de l'événement du « Jour de la nuit ».

L'événement du 24 – 25 juin est porté par le PNR- CNAREP et l'IDDAC.

Le coût total du projet est estimé à 21 900 €.

Plan de financement du projet

- CNAREP : 8 400 €
- IDDAC : 5500 €
- PNR : 8000 € prélevés sur l'enveloppe évènementiel inscrite au contrat de parc 2023

Proposition ci-après d'un projet de convention entre le PNR et l'IDDAC pour une aide financière à la réalisation de ces journées auprès du CNAREP. Dans ce cadre, l'IDDAC s'engage également à financer la diffusion de spectacles « nocturnes » de la Cie des musiques télescopiques prévue sur le second semestre 2023 (ce qui porte la participation totale de l'IDDAC à 6 787€) cet automne à hauteur de 1 287 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à la majorité (4 voix abstention M. DUFAY Michel) :

- **D'AUTORISER** le Président à signer ladite convention de partenariat
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents liées aux dépenses de ce projet.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte